

11.08.2023 - 11:56 Uhr

Plainte admise contre " LaRegione ": Le devoir de vérité s'applique également aux facsimilés (prise de position 17/2023)

Berne (ots) -

Parties: X. c. "LaRegione"

Thèmes: Vérité / Omission d'informations importantes/ Vie privée

Plainte admise

Résumé

À l'occasion de son trentième anniversaire, le journal " La Regione " a imprimé un facsimilé de la première de ses unes. Celui-ci contenait entre autres un article sur un crime, citant nommément une personne arrêtée pour l'avoir commis. L'information était fautive et un tribunal avait d'ailleurs condamné le journal. À la première publication déjà, il ne se justifiait nullement de nommer la personne en question, au demeurant innocente. Le Conseil suisse de la presse a conclu que la republication de l'article enfreignait une nouvelle fois le devoir de vérité et que la personne avait été nommée de manière injustifiée.

Lors d'une réimpression, les exigences en matière de vérification ne sont pas aussi strictes que lors de la première publication. Vu la gravité des accusations proférées, le Conseil suisse de la presse est toutefois d'avis que le journal a enfreint le code de déontologie des journalistes.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100910228> abgerufen werden.